



# communiqué

No: 50  
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 26 MAI 1981

## SIGNATURE D'UN ACCORD CANADO-AMÉRICAIN CONCERNANT LES THONIERS (THON BLANC) DU PACIFIQUE ET LEURS PRIVILÈGES PORTUAIRES

---

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, et le ministre des Pêches et des Océans, l'honorable Roméo Leblanc, ont annoncé aujourd'hui que les gouvernements du Canada et des États-Unis avaient signé un accord concernant la pêche du thon blanc et les privilèges portuaires accordés aux thoniers des deux pays qui pêchent ce poisson au large des côtes du Pacifique.

L'accord est intitulé "Traité entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les thoniers (thon blanc) du Pacifique et leur privilèges portuaires". Ses composantes fondamentales sont établies dans les paragraphes qui suivent.

L'instrument stipule notamment que les navires du Canada et des États-Unis peuvent pêcher le thon blanc dans la zone de pêche de l'autre pays pourvu que cette activité soit menée en conformité avec les dispositions du Traité.

Il permet en outre aux navires de l'un et l'autre pays qui pêchent le thon blanc en conformité avec les dispositions du Traité d'avoir accès dans l'autre pays à quatre ports expressément mentionnés, aux fins d'y débarquer leurs prises de thon blanc pour ensuite les transborder en transit vers tout port du pays d'origine du navire, les vendre en transit en vue de l'exportation ou les vendre sur place. Le Traité autorise également les bateaux de pêche à obtenir du